



## Actualité énergétique

### Les changements apportés par la loi ALUR sur les copropriétés : une mise en œuvre des travaux facilitée

#### Le Diagnostic Technique Global (DTG) :

##### Qu'est-ce que c'est ?

L'objectif est de mettre à disposition des copropriétés un instrument de mesure de l'état de l'immeuble. Cet outil permettra de mieux informer les copropriétaires sur la situation générale de l'immeuble et, le cas échéant, d'élaborer un plan pluriannuel de travaux avec une projection sur les dix années à venir.

##### Quand et pour qui ?

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour tout immeuble en copropriété, construit depuis plus de 10 ans, à destination partielle ou totale d'habitation.

#### Mise en place obligatoire d'un fonds travaux :

##### Qu'est-ce que c'est ?

Un fonds travaux devra obligatoirement être mis en place pour les immeubles en copropriété à destination partielle ou totale d'habitation, à l'issue d'une période de 5 ans suivant la réception des travaux. Dans certains cas, le syndicat pourra être dispensé de créer ce fonds.

##### Quand et pour qui ?

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour toutes les copropriétés à destination partielle ou totale d'habitation. Toutefois, les copropriétés de moins de dix lots pourront décider, de façon unanime lors de l'assemblée générale, de ne pas constituer de fonds travaux.

Si le Diagnostic Technique Global réalisé (voir ci-dessus) n'a pas fait apparaître un besoin de travaux dans les dix prochaines années, le syndicat est dispensé de constituer un fonds travaux pendant la durée de validité du diagnostic.

#### Abaissement des conditions d'adoption des décisions (règles de majorité)

##### Qu'est-ce que c'est ?

Cette tendance, entamée depuis plusieurs années, vise à faciliter l'adoption des résolutions par les copropriétaires. En revanche, elle suppose de s'intéresser d'autant plus aux décisions du syndicat lors des assemblées générales.

Ainsi, certains votes passent de l'unanimité à la double majorité, d'autres, de la double majorité à la majorité absolue et d'autres encore de la majorité absolue à la majorité simple.

##### Quand et pour qui ?

Applicable pour toutes les assemblées générales tenues depuis le 27/03/2014.

Retrouvez toutes les infos sur les nouvelles dispositions de la loi ALUR sur [www.anil.org](http://www.anil.org)

**Contactez votre Espace INFO → ÉNERGIE en Bourgogne**

#### ● Côte-d'Or

Association Bourgogne Énergies  
Renouvelables

03 80 59 12 80 - [infoenergie@ber.asso.fr](mailto:infoenergie@ber.asso.fr)

#### ● Nièvre

ALE de la Nièvre

03 86 38 22 20 - [infoenergie@ale-nievre.org](mailto:infoenergie@ale-nievre.org)

#### ● Morvan

Parc naturel régional du Morvan

03 86 78 79 12

[infoenergie@parcdumorvan.org](mailto:infoenergie@parcdumorvan.org)

#### ● Saône-et-Loire

CAUE de Saône-et-Loire

03 85 69 05 26 - [infoenergie@caue71.fr](mailto:infoenergie@caue71.fr)

#### ● Yonne

ADIL de l'Yonne

03 86 72 16 16 - [infoenergie@adil89.org](mailto:infoenergie@adil89.org)

[www.infoenergie-bourgogne.org](http://www.infoenergie-bourgogne.org)

Développé par l'Agence Parisienne du Climat, CoachCopro® est une plateforme web simple et pratique d'utilisation qui accompagne les copropriétés dans le projet de rénovation énergétique de leur copropriété.

L'ADEME Bourgogne a souhaité régionaliser cet outil et le mettre gratuitement à disposition des collectivités, des copropriétaires et des professionnels de la copropriété en Bourgogne, afin de faciliter leur projet de rénovation.

### CoachCopro® vous aide à :

- Réduire les factures d'énergie de la copropriété.
- Améliorer le confort thermique hiver comme été.
- Assurer la valorisation de son patrimoine immobilier.
- Participer à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de son immeuble.

Il vous propose une démarche d'accompagnement gratuit et indépendant pour réussir le projet de rénovation de votre copropriété. Un tableau de bord commun à tous les copropriétaires permet à chacun de suivre l'avancée du projet étape par étape. Enfin, vous pourrez faire le suivi des consommations d'énergie de l'immeuble.

### Le Bilan Energétique Simplifié :

CoachCopro® vous propose de réaliser un bilan des consommations des installations collectives de chauffage et d'eau chaude de la copropriété et d'anticiper l'évolution du montant des factures en fonction de l'évolution constatée du prix de l'énergie.

### Comment s'inscrire dans la démarche CoachCopro® ?

Simplement en vous rendant sur le site

[www.coachcopro.com](http://www.coachcopro.com) (puis région Bourgogne)

## Agenda

### Fête de l'énergie

Du 9 au 12 octobre  
" Copropriétés, simplifiez-vous la rénovation énergétique ! "

Réunions le 10 octobre  
de 14h30 à 16h30 :

- à Quétigny
- à Chalon-sur-Saône
- à Nevers
- à Auxerre

Information et inscription sur :

[www.ber.asso.fr](http://www.ber.asso.fr)



### Animations

Du 4 au 16 octobre  
Exposition " L'habitat économe en énergie " à Latitude 21 - sur inscription pour les visites commentées / libre du mardi au samedi - Dijon (21)

6 octobre  
Atelier « Comprendre et réduire vos factures énergétiques » - 15h - Issy-l'Évêque (71)

Les 8, 16 et 22 octobre  
Présentation du Défi Familles à Energie Positive - 18h30 - Marcilly-lès-Buxy, Saint-Boil et Buxy (71)

20 octobre  
Conférence technique : Etanchéité à l'air des bâtiments (à destination des professionnels) - 13h30 - avec la CMA - Bourbon-Lancy (71)

23 et 24 octobre  
Ateliers d'architecture en groupe - 19h30 le 23 et 14h30 le 24 - Montceau-les-Mines (71)

25 octobre  
Visites de copropriétés rénovées - 8h/18h Bourg-en-Bresse (départ de Chalon et Mâcon)

27 octobre  
Soirée énergie : balade thermique et éco-gestes - 18h - inscription auprès de l'EIE - Gimouille (58)

28 octobre  
Conférence "Aides financières" - 18h30 - avec la CMA - Dijon (21)

21 novembre  
Lancement du défi "Familles à énergie positive" Parc du Morvan - renseignements : 03 86 78 79 41

24 novembre  
Formation sur la rénovation du bâti ancien à destination des élus - 14h - avec l'UPEL 71 - Montceau-les-Mines (71)

### Salons et manifestations

4 et 5 octobre  
Salon Univer'bois - Ferme du Marault 9h/20h samedi, 10h/19h dimanche - Magny-Cours (58)

4 et 5 octobre  
Fête de l'Automne - Parc Naturel régional du Morvan - Maison du Parc 10h/18h - Saint-Brisson

4 et 5 octobre  
Salon Planète Habitat 10h/19h - Avallon (89)

9 au 12 octobre  
Foire expo 10h/20h - Toucy (89)  
10 octobre Conférence aides financières : de 17h à 18h

Du 7 au 9 novembre  
Salon de l'habitat - 10h/20h - Nevers (58)

Du 14 au 16 novembre  
Salon de l'habitat - Auxerre (89)

### Visites INFO → ÉNERGIE

Programme des visites gratuites du 2<sup>ème</sup> semestre sur toute la Bourgogne sur

[www.infoenergie-bourgogne.org](http://www.infoenergie-bourgogne.org)

## Chiffres clés

+ de 50%

ou la majorité absolue des voix en tantièmes des copropriétaires est maintenant suffisante pour des "travaux d'intérêt collectif" : les travaux d'économie d'énergie sur les parties privatives comme le remplacement des menuiseries, ainsi que les réparateurs de frais de chauffage ou l'installation de compteurs d'énergie thermique.

Source : loi Grenelle 2

5 ans

C'est la durée moyenne pour réaliser une rénovation énergétique performante en copropriété.

Source : Bourgogne Bâtiment Durable

16 500 euros

C'est le coût HT moyen d'une rénovation énergétique performante (ou BBC rénovation) pour réduire la consommation d'énergie à 96 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>/an soit une division par 3.

Source : Bourgogne Energies Renouvelables - ADEME Bourgogne

Lettre des Espaces  
INFO → ÉNERGIE en  
Bourgogne n°7 - Septembre 2014  
ISSN : 2259-714X

Directeur de la publication :  
Myriam NORMAND - ADEME Bourgogne

Conception, réalisation :  
Lilian GENEY, Elise FOSSAERT - ADEME Bourgogne  
Les conseillers du réseau des Espaces INFO → ÉNERGIE en Bourgogne